Nations Unies S/2017/1017



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 décembre 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 novembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2372 du Conseil de sécurité (2017) du 30 août 2017, dans laquelle le Conseil a prié instamment le Secrétaire général, l'Union africaine et les partenaires d'étudier sérieusement les possibilités de financement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), en gardant à l'esprit l'ensemble des options dont disposent l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne et d'autres partenaires et sachant que les fonds volontaires sont limités. Dans cette résolution, le Conseil a déclaré qu'il attendait avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur le financement futur de l'AMISOM, qui paraîtrait en novembre 2017 au plus tard. À cet égard, des consultations avec les principales parties prenantes, notamment les dirigeants somaliens et l'Union africaine, ont eu lieu, et le rapport était en cours d'élaboration en vue de respecter la date limite fixée par le Conseil.

Le 27 novembre 2017 toutefois, j'ai reçu une lettre du Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, par laquelle il me demandait de différer la publication du rapport jusqu'à la fin de février 2018, afin de permettre la poursuite des consultations avec un large éventail de parties prenantes, notamment les pays fournissant des contingents à l'AMISOM. Le Président a en outre proposé de nommer une équipe de haut niveau de personnalités éminentes chargée de procéder aux consultations requises et de formuler des recommandations susceptibles d'influer sur mon rapport au Conseil de sécurité. Je suis pleinement attaché au partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine. J'appuie donc la proposition du Président. Par conséquent, je voudrais informer le Conseil que j'ai l'intention de présenter le rapport sur le financement futur de l'AMISOM d'ici à la fin de février 2018. La prorogation permettra de poursuivre la collaboration et les consultations, qui devraient produire un rapport plus éclairé à soumettre à l'examen du Conseil.

(*Signé*) António **Guterres**

17-21671 (F) 061217 061217



